



GROUPE MDS
MDS Conseil



Groupama
GRAND EST

Pour tous renseignements, contactez :

MDS CONSEIL
43 RUE SCHEFFER
75016 PARIS
Tél. 01.58.22.28.00

LIGUE DU GRAND EST DE FOOTBALL
1 RUE DE LA GRANDE DOUVE
54250 CHAMPIGNEULLES

Vos références

N° client / identifiant internet : 41853705
N° souscripteur : 72583218A
N) contrat : 72583218A-0007

ATTESTATION D'ASSURANCE COHESION : RESPONSABILITE CIVILE GENERALE

VOUS (SOUSCRIPTEUR) : LIGUE DU GRAND EST DE FOOTBALL
L'ASSUREUR : GROUPAMA GRAND EST

Atteste que vous avez souscrit le contrat d'assurance ci-dessus référencé garantissant, **LA LIGUE DU GRAND EST DE FOOTBALL**, ainsi que ses districts et clubs affiliés, dans les limites fixées tant aux Conditions Générales que Personnelles, les risques suivants :

- Les conséquences financières de la responsabilité civile et/ou administrative pouvant incomber pour tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs à des dommages corporels et/ou matériel causés à autrui dans le cadre des activités liées à votre objet social et désignées dans vos conditions personnelles et conformément aux dispositions des articles L321-1 et D321-1 du Code du Sport.

La présente attestation est valable du 01/07/2021 au 30/06/2022 inclus, sous réserve que les garanties soient en vigueur.

Elle a été délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager l'assureur au-delà des conditions et limites prévues par les dispositions du contrat ci-dessus référencé.

Le présent document comprend 2 pages.

Fait à Paris, le 29 juin 2021

Pour Groupama Grand Est,
Par délégation (cachet du Courtier et signature)



LE MONTANT MAXIMUM DES ENGAGEMENTS DE L'ASSUREUR EST FIXE A 30.000.000 € PAR SINISTRE TOUS DOMMAGES CONFONDUS, DONT		
	Limites de garanties	Franchises (sauf dommages corporels)
Sous réserve des sous-limites suivantes :		
RC GENERALE Tous dommages confondus : corporels, matériels, immatériels DONT :	30.000.000 € par sinistre	
Dommages corporels : - Dommages subis par préposés dont faute inexcusable, relevant RC employeur - Intoxications alimentaires	10.000.000 € par an 15.000.000 € par an	NEANT NEANT
Dommages matériels et immatériels consécutifs - dont responsabilité immeubles confiés moins de 30 jours consécutifs - dont responsabilité objets confiés	15.000.000 € par sinistre	75 €
	15.000.000 € par sinistre 200.000 € par sinistre	75 €
- RC Vols vestiaires et Vols commis dans les vestiaires	200.000 € par sinistre	75 €
- Vols du fait des préposés	200.000 € par sinistre	75 €
- Dommages faisant suite à des actes de terrorisme pour lesquelles la RC de l'assuré serait engagée. Tous dommages confondus :	10.000.000 € par an	
- Responsabilité Civile Atteinte à l'Environnement * Dont dommages matériels et immatériels consécutifs et préjudice écologique * Dont frais de réduction-prévention	5.000.000 € par an 500.000 € par an 100.000 € par an	75 €
RC Etudes et conseils, activités d'enseignement et formation, gestion administrative y compris défaut d'information dans le cadre de l'article L321-4 du Code du Sport (Tous dommages confondus : corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non consécutifs) * Pertes et destruction de pièces ou documents confiés	3.000.000 € par an	500 €
	100.000 € par an	75 €
RC / Après livraison / Après Travaux Tous dommages confondus : corporels, matériels, immatériels consécutifs	5.000.000 € par an	500 €
RC organisation transport collectif	8.000.000 € par an	500 €
RC Activités médicales et paramédicales	5.000.000 € par sinistre et 10.000.000 € par année d'assurance	NEANT
Défense Pénale de l'assuré / Recours	100.000 € par an	400 € = seuil d'intervention

Groupama Grand Est

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est
101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex – Téléphone : 03 88 188 188 – www.groupama.fr – 379 906 753 RCS Strasbourg
Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09
Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 13 003 066 (www.orias.fr)